



**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section du Finistère**

4, Square Marc Sangnier CS92839
29228 BREST CEDEX 2
Téléphone : 02.98.80.59.12 - 06.78.56.61.04

fo.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr
Site Web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/>

**Formation Spécialisée Santé Sécurité Conditions de Travail
4 décembre 2023
compte rendu**

La Formation spécialisée Santé, Sécurité, et Conditions de Travail de la DDFIP29 s'est réunie à Chateaulin le 4 décembre 2023 sous la présidence du Directeur départemental M BROCARD.

Ordre du jour

- *Projet de règlement intérieur du CSAL/FS afin de recueillir les propositions des membres de la formation spécialisée,*
- *DUERP /PAP 2023 pour avis ,*
- *Point sur le budget,*
- *Points divers.*

Projet de règlement intérieur du CSAL/FS afin de recueillir les propositions des membres de la formation spécialisée :

F.O.- DGFIP29 a rappelé que le projet de règlement intérieur avait fait l'objet d'un vote unanime contre lors de la Formation spécialisée et CSA de réseau les 29 septembre et 16 octobre dernier. **F.O.- DGFIP** ainsi que les autres organisations syndicales avaient alors dénoncé l'absence d'évolution en termes de moyens de fonctionnement et droits associés. Face à cette opposition, l'administration avait présenté 10 points réputés plus favorables aux représentants des personnels, points qu'elle proposait d'intégrer dans un projet de circulaire d'accompagnement...

Dans le cadre de la présentation du règlement intérieur type aux instances représentatives locales (FS et CSA) nous avons indiqué au Président que nous comprenions parfaitement que rien ne serait modifié hormis quelques amendements de pure forme à savoir quelques virgules ou points par-ci par-là... **Manifestement et neuf mois après le début du mandat, cette volonté de l'administration de ne pas inscrire noir sur blanc dans le règlement intérieur des instances, l'ensemble des moyens et droits des représentants des personnels, ne participe à un dialogue social constructif et serein !**

Dans ce contexte, nous avons toutefois rappelé nos revendications et les demandes que nous aurions voulu voir figurer au sein du règlement intérieur avec notamment :

- La prise en charge des frais de déplacement pour les suppléants,
- La cohérence à avoir entre la densité de l'ordre du jour et la durée de l'instance,

- La transmission des procès verbaux de l'instance dans un délai raisonnable,
- La transmission de toutes les fiches de signalement (individuelles et collectives) aux représentants du personnel en Formation Spécialisée,
- La présence des acteurs de prévention,
- La modification de l'article 48 du règlement intérieur et le retrait de la mention « contingentées » pour ce qui concerne les facilités accordées aux membres des FS et CSA dans le cadre de l'exercice de leur mandat.

Au niveau départemental, le projet de règlement intérieur type sera soumis au vote des représentants des personnels lors du CSAL convoqué le 19 décembre prochain.

Présentation du DUERP et PAP – année 2023 :

Lors de son intervention, la délégation **F.O.- DDFIP** a tenu à saluer le travail effectué par l'Assistante de prévention, Mme BLAVEC, dans le cadre de l'élaboration du DUERP de la DDFIP29.

Nous avons en revanche regretté que l'exercice de recensement des risques comporte des disparités suivant les unités de travail et force est de constater que cela participe à l'exclusion de l'expression de certains agents .

Sur le fond, nous avons à nouveau rappelé que les problématiques liées aux risques psychosociaux restent sous-estimées à la fois dans leur cotation et dans les mesures préconisées pour y remédier. Les surcharges de travail causées par la baisse des effectifs, par des applications informatiques obsolètes ainsi que les conséquences des errances de certaines décisions nationales (GMBI entre autres...) pèsent toujours lourdement sur le moral des collègues et leurs conditions de travail..

Dans le prolongement de notre déclaration liminaire, nous avons rappelé que les mesures de prévention proposées de type organisationnel et de simplification / priorisation des tâches, ne participent à la suppression du risque psychosocial !

Point sur le budget :

F.O.- DGFIP avait demandé d'ajouter le point « budget » à l'ordre du jour de cette Formation Spécialisée. Pour rappel, le budget local 2023 attribué en début d'année s'élevait à 108 819 € soit 107€/ agent, une réserve de 9 % (9 794 €) ayant été prélevée le budget étant ramené à 99 025 €. Un abondement du 25 octobre dernier de 7 410 € a porté le budget de la FS à 106 435 €.

Concernant l'enveloppe régionale 2023 elle était de 20 340 € soit 20€/agent, déduction faite d'une réserve de 1 831 €, le montant final attribué est de 18 509 €.

A ce stade 68 263,62 € ont été utilisés et les 38 171,38 € seront utilisés pour l'installation d'un abri à vélos à Brest. Les représentants des personnels ont accepté ce financement exceptionnel dans le cadre d'une volonté d'impulsion pour de la mise en œuvre de futurs abris à vélos à financer sur d'autres sites, dans le cadre de la responsabilité qui incombe normalement à l'employeur dans ce type de travaux.

Points sur les fiches de signalement :

F.O.- DGFIP a évoqué deux fiches de signalement dont le contenu exposait des altercations entre collègues. Notre délégation a décrit un contexte malheureusement

général : suppressions d'emplois, service restructuré, renouvellement de l'effectif, départ d'agents expérimentés, arrivée de jeunes agents à former, agents exerçant un nouveau métier..etc

Dans ce contexte fragile, conséquence du NRP, des suppressions d'emplois, des changements permanents de méthode de travail et d'injonctions contradictoires, nous avons insisté sur le rôle essentiel de l'encadrement de proximité qui doit, compte tenu de l'effectif dont il dispose, de la charge de travail du service, des forces et des fragilités de ce même service, réaliser les missions qui incombent au service avec le souci constant de préserver le bien-être des agents et le collectif de travail.

Le rôle du chef de service ne doit pas être circonscrit à la réalisation des objectifs, il doit intégrer une dimension humaine. La Direction a dans ce contexte une forte responsabilité.

Concernant le circuit d'information des fiches de signalement aux représentants des personnels, nous avons rappelé que ces fiches sont cruciales pour l'exercice de notre mandat, notamment en matière de sécurité et de santé au travail.

Leur non-transmission traduirait donc un manque de transparence et une méfiance envers les représentants du personnel, ce qui est inacceptable. F.O.- DGFIP a rappelé sa revendication pour que le règlement intérieur ou à défaut sa circulaire d'application fasse clairement état de l'obligation de transmettre ces fiches aux représentants du personnel.

La délégation F.O.- DGFIP29 en Formation Spécialisée : Florence JAVELOT (EDR), Murielle MORICCI (PCRQ Quimper), Delphine SIMON (SAD Chateaulin), Fanny SADAT (PTGC Quimper), Thierry ROLLAND (DDFIP Brest), Thibaut CHAPLAIN (EDR).



**FATIGUÉ
D'EN VOIR
DE TOUTES
LES COULEURS ?**



**SE SYNDIQUER
C'EST PAS BÊTE !**